

MODIFICATION N° 1

DATÉE du 17 août 2023

APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 29 JUIN 2023

Fonds d'obligations d'impact mondial NEI (parts des séries A, C, F, I, O, P et PF)
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI (parts des séries A, C, F, I, O, P et PF)
Fonds croissance et revenu NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds d'actions canadiennes NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

(individuellement, un « **Fonds** » et, collectivement, les « **Fonds** »)

La présente modification n° 1 datée du 17 août 2023 (la « **modification** ») apportée au prospectus simplifié daté du 29 juin 2023 (le « **prospectus** »), relativement au placement des Fonds, fournit certains renseignements supplémentaires relativement aux Fonds et le prospectus doit être lu à la lumière de ceux-ci. À moins qu'ils ne soient expressément définis dans la présente modification, les expressions et termes clés qui figurent aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus. Tous les renvois à des numéros de page du prospectus sont en fait des renvois à des numéros de page du prospectus simplifié déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur SEDAR le 29 juin 2023.

SOMMAIRE

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (« **Placements NEI** »), en sa qualité de gestionnaire des Fonds, cherche à modifier le prospectus comme suit : i) ajouter une nouvelle série C à l'égard du Fonds d'obligations d'impact mondial NEI et du Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI; ii) mettre en œuvre un changement de sous-conseillers en valeurs pour le Fonds croissance et revenu NEI; et iii) mettre en œuvre un changement de sous-conseillers en valeurs pour le Fonds d'actions canadiennes NEI (les « **changements proposés** »). La présente modification modifie le prospectus pour refléter les changements proposés.

MODIFICATIONS

1. Avec prise d'effet le 17 août 2023, concernant l'ajout d'une nouvelle série C à l'égard du Fonds d'obligations d'impact mondial NEI et du Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI, les modifications connexes seront les suivantes :
 - a. À la page 1 du prospectus, la rubrique intitulée « Fonds de revenu fixe » est supprimée dans son intégralité et remplacée par le texte suivant :

Fonds de revenu fixe	
Fonds du marché monétaire NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)	Fonds d'obligations d'impact mondial NEI (parts des séries A, C, F, I, O, P et PF)
Fonds d'obligations canadiennes NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)	Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI (parts des séries A, C, F, I, O, P et PF)
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

- b. À la page 39 du prospectus, le premier tableau à la rubrique intitulée « Admissibilité aux séries » est supprimé dans son intégralité et remplacé par le texte suivant :

Fonds	Série A	Série C	Série F	Série I	Série O	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Fonds du marché monétaire NEI	x		x	x	x	x	x		
Fonds d'obligations canadiennes NEI	x		x	x	x	x	x		
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	x		x	x	x	x	x		
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI	x	x	x	x	x	x	x		
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	x	x	x	x	x	x	x		
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	x		x	x	x	x	x		
Portefeuille NEI rendement conservateur	x		x	x	x	x	x		
Portefeuille NEI rendement équilibré	x		x	x	x	x	x		
Fonds équilibré durable mondial NEI	x		x	x	x	x	x		
Fonds croissance et revenu NEI	x		x	x	x	x	x		
Fonds de dividendes canadiens NEI	x		x	x	x	x	x		
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	x		x	x	x	x	x		
Fonds d'actions canadiennes NEI	x		x	x	x	x	x		
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	x		x	x	x	x	x		
Fonds de dividendes américains NEI	x		x	x	x	x	x		
Fonds d'actions américaines ER NEI	x		x	x	x	x	x		
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	x		x	x	x	x	x		
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI	x		x	x	x	x	x		
Fonds de dividendes mondial ER NEI	x		x	x	x	x	x		
Fonds de valeur mondial NEI	x		x	x	x	x	x		
Fonds d'actions mondiales ER NEI	x		x	x	x	x	x		
Fonds de croissance mondiale NEI	x		x	x	x	x	x		
Fonds leaders en environnement NEI	x		x	x	x	x	x		
Fonds d'infrastructure propre NEI	x		x	x	x	x	x		
Fonds d'actions internationales ER NEI	x		x	x	x	x	x		
Fonds des marchés émergents NEI	x		x	x	x	x	x		
Portefeuille NEI ER Sélect revenu	x		x	x	x	x	x		

Fonds	Série A	Série C	Série F	Série I	Série O	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	x		x	x	x	x	x		
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	x		x	x	x	x	x		
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	x		x	x	x	x	x		
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	x		x	x	x	x	x		
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale	x		x	x	x	x	x		
Portefeuille NEI Impact conservateur	x		x			x			
Portefeuille NEI Impact équilibré	x		x			x			
Portefeuille NEI Impact croissance	x		x			x			
Portefeuille privé NEI revenu								x	x
Portefeuille privé NEI revenu et croissance								x	x
Portefeuille privé NEI équilibré								x	x
Portefeuille privé NEI croissance								x	x
Mandat NEI revenu fixe				x					
Mandat NEI actions canadiennes				x					
Mandat NEI actions mondiales				x					
Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion				x					

- c. À la page 40 du prospectus, le paragraphe suivant le premier tableau et précédant le deuxième tableau à la rubrique intitulée « Admissibilité aux séries » est supprimé dans son intégralité et remplacé par le texte suivant :

Les parts de série A, les parts de série C, les parts de série F, les parts de série I, les parts de série O, les parts de série P, les parts de série PF, les parts de série W et les parts de série WF s'adressent dans chaque cas à un type précis d'investisseur, comme l'indique le tableau ci-après. Toutes les nouvelles parts que vous recevez au réinvestissement des distributions ou qui sont souscrites aux termes du présent prospectus comporteront les caractéristiques décrites ci-après. Dans certains cas, les investisseurs qui ne remplissent pas certains critères associés à une série en particulier peuvent être priés ou tenus d'échanger leurs titres contre des titres d'une série plus appropriée du même Fonds.

- d. À la page 40 du prospectus, dans le deuxième tableau qui décrit chaque série à la rubrique intitulée « Admissibilité aux séries », une nouvelle rangée suivant « Parts de série A » et précédant « Parts de série F » intitulée « Parts de série C » est ajoutée comme suit :

Parts de série C

Aux investisseurs qui ont accordé à leur courtier le pouvoir de placement discrétionnaire d'investir en utilisant des modèles de portefeuille exclusifs. Les courtiers qui souhaitent souscrire des parts de série C pour le compte de leurs investisseurs doivent conclure une convention de courtage avec nous. Aucuns frais de gestion ne seront imposés au Fonds relativement aux parts de série C. Nous ne payons ni de commission de vente ni de commission de suivi à un courtier pour des placements dans des parts de série C.

Ces investisseurs peuvent également payer à leur courtier des frais qu'ils négocient directement avec lui.

- e. À la page 43 du prospectus, à la rubrique intitulée « Souscriptions », une nouvelle sous-rubrique intitulée « Parts de série C » sera insérée après la sous-rubrique intitulée « Parts de série A » et avant « Parts de série F » comme suit :

Parts de série C

Les parts de série C sont conçues à l'intention des investisseurs qui investissent par l'intermédiaire d'un courtier et qui ont accordé à leur courtier le pouvoir de placement discrétionnaire d'investir en utilisant des modèles de portefeuille exclusifs. Nous négocierons les modalités des souscriptions de parts de série C directement avec les courtiers. Aucuns frais de gestion ne seront imposés au Fonds relativement aux parts de série C. Aucuns frais de souscription ou de rachat ne nous sont payables lorsque vous souscrivez ou faites racheter des parts de série C. Vous négocierez les frais de souscription directement avec votre courtier. Votre courtier doit négocier un contrat de souscription de parts de série C avant d'effectuer un placement dans ces parts. Si vous ne respectez plus les exigences relatives à la détention de parts de série C, vous pourriez être prié ou tenu d'échanger vos parts contre celles d'une série plus appropriée du même Fonds.

- f. À la page 48 du prospectus, à la rubrique intitulée « Opérations à court terme », le quatrième paragraphe est supprimé dans son intégralité et remplacé par le texte suivant :

Les restrictions imposées sur les opérations à court terme, y compris les frais d'opération à court terme, ne s'appliqueront généralement pas aux rachats ou aux échanges de parts du Fonds du marché monétaire NEI, dans le cadre des programmes de retraits systématiques et dans le cadre de rachats effectués par d'autres OPC gérés par le gestionnaire, puisqu'il s'agit de circonstances qui ne constituent pas des activités de négociation inappropriées. De plus, des frais d'opération à court terme ne s'appliqueront pas aux parts de série C, qui sont conçues pour être utilisées par des courtiers qui se sont vu accorder par l'investisseur le pouvoir de placement discrétionnaire d'investir en utilisant des modèles de portefeuille exclusifs.

- g. À la page 51 du prospectus, à la rubrique intitulée « Frais et charges payables par les Fonds », la sous-rubrique intitulée « Frais de gestion » est supprimée dans son intégralité et remplacée par le texte suivant :

Frais de gestion

Chaque Fonds nous paie des frais de gestion qui sont assujettis aux taxes applicables, y compris, mais sans s’y limiter, la TPS/TVQ/TVH. Les frais couvrent le coût des services comme la gestion des Fonds, les dispositions prises pour assurer la prestation de services de conseils en placement, les recommandations, la prise de décisions en matière de placement pour les Fonds, y compris l’embauche de sous-conseillers en valeurs et de gestionnaires de portefeuille, et les dispositions prises relativement au placement, à la commercialisation et à la promotion des Fonds. Ces frais sont calculés quotidiennement selon la valeur liquidative par série le jour de négociation précédent et versés chaque semaine. Le tableau ci-après présente les taux des frais de gestion annuels qui sont exigés à l’égard des parts de série A, de série F, de série P, de série PF, de série W et de série WF de chaque Fonds (à l’exclusion des taxes applicables, y compris, mais sans s’y limiter, la TPS/TVQ/TVH). Les frais de gestion annuels imposés à l’égard des parts de série I et de série O sont négociés directement avec chaque investisseur, mais n’excèdent pas les frais de gestion annuels imposés aux parts de série A du même Fonds. Des frais de gestion annuels à l’égard des parts de série C peuvent être négociés directement avec votre courtier et payés directement à nous par votre courtier.

- h. À la page 53 du prospectus, à la rubrique intitulée « Frais et charges payables par les Fonds », le troisième paragraphe de la sous-rubrique intitulée « Charges d’exploitation » est supprimé dans son intégralité et remplacé par le texte suivant :

En échange de la prise en charge du paiement des charges d’exploitation des Fonds, nous recevons des frais d’administration annuels à taux fixe (les « frais d’administration ») qui sont assujettis aux taxes applicables, y compris, mais sans s’y limiter, la TVH. Les frais d’administration payables à l’égard des parts de série A, de série C, de série F, de série O, de série P, de série PF, de série W et de série WF d’un Fonds correspondent à un pourcentage précis de la valeur liquidative de la série, calculé et accumulé quotidiennement et versé à intervalles réguliers.

- i. À la page 53 du prospectus, le paragraphe précédant le tableau intitulé « Frais d’administration » ainsi que le tableau intitulé « Frais d’administration » sont supprimés dans leur intégralité et remplacés par le texte suivant :

Le tableau suivant fait état des frais d’administration applicables aux parts de série A, de série C, de série F, de série O, de série P, de série PF, de série W et de série WF de chaque Fonds :

Frais d’administration

Fonds	Série A	Série C	Série F	Série O	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Fonds de revenu fixe								
Fonds du marché monétaire NEI	0,05 %	s.o.	0,05 %	0,00 %	0,05 %	0,05 %	s.o.	s.o.

Fonds	Série A	Série C	Série F	Série O	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Fonds d'obligations canadiennes NEI	0,35 %	s.o.	0,25 %	0,04 %	0,25 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI	0,15 %	s.o.	0,15 %	0,04 %	0,15 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations d'impact mondial NEI	0,25 %	0,05 %	0,25 %	0,05 %	0,25 %	0,20 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI	0,25 %	0,08 %	0,25 %	0,08 %	0,25 %	0,20 %	s.o.	s.o.
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI	0,30 %	s.o.	0,25 %	0,05 %	0,20 %	0,20 %	s.o.	s.o.
Fonds de répartition d'actifs/équilibrés								
Portefeuille NEI rendement conservateur	0,25 %	s.o.	0,20 %	0,04 %	0,20 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI rendement équilibré	0,35 %	s.o.	0,25 %	0,05 %	0,20 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Fonds équilibré durable mondial NEI	0,30 %	s.o.	0,25 %	0,04 %	0,25 %	0,20 %	s.o.	s.o.
Fonds croissance et revenu NEI	0,45 %	s.o.	0,35 %	0,05 %	0,35 %	0,30 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions								
Fonds d'actions nord-américaines								
Fonds de dividendes canadiens NEI	0,25 %	s.o.	0,20 %	0,04 %	0,20 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes ER NEI	0,35 %	s.o.	0,25 %	0,04 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes NEI	0,40 %	s.o.	0,25 %	0,04 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds indiciel canadien amélioré ESG NEI	0,25 %	s.o.	0,15 %	0,04 %	0,20 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Fonds de dividendes américains NEI	0,35 %	s.o.	0,30 %	0,04 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions américaines ER NEI	0,35 %	s.o.	0,30 %	0,04 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation ER NEI	0,40 %	s.o.	0,30 %	0,05 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions canadiennes petite capitalisation NEI	0,40 %	s.o.	0,30 %	0,05 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions mondiales et internationales								
Fonds de dividendes mondial ER NEI	0,30 %	s.o.	0,30 %	0,05 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds de valeur mondial NEI	0,35 %	s.o.	0,30 %	0,05 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.

Fonds	Série A	Série C	Série F	Série O	Série P	Série PF	Série W	Série WF
Fonds d'actions mondiales ER NEI	0,30 %	s.o.	0,30 %	0,05 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds de croissance mondiale NEI	0,20 %	s.o.	0,20 %	0,05 %	0,20 %	0,20 %	s.o.	s.o.
Fonds leaders en environnement NEI	0,25 %	s.o.	0,20 %	0,05 %	0,20 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Fonds d'infrastructure propre NEI	0,25 %	s.o.	0,25 %	0,05 %	0,20 %	0,20 %	s.o.	s.o.
Fonds d'actions internationales ER NEI	0,35 %	s.o.	0,30 %	0,05 %	0,30 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Fonds des marchés émergents NEI	0,35 %	s.o.	0,35 %	0,08 %	0,30 %	0,30 %	s.o.	s.o.
Portefeuilles gérés								
Portefeuille NEI ER Sélect revenu	0,20 %	s.o.	0,20 %	0,04 %	0,15 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect revenu et croissance	0,20 %	s.o.	0,20 %	0,04 %	0,15 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect équilibré	0,25 %	s.o.	0,20 %	0,05 %	0,15 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect croissance et revenu	0,25 %	s.o.	0,20 %	0,05 %	0,15 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect croissance	0,30 %	s.o.	0,25 %	0,05 %	0,20 %	0,20 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI ER Sélect croissance maximale	0,35 %	s.o.	0,30 %	0,05 %	0,25 %	0,25 %	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI Impact conservateur	0,15 %	s.o.	0,15 %	0,04 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI Impact équilibré	0,15 %	s.o.	0,15 %	0,04 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Portefeuille NEI Impact croissance	0,20 %	s.o.	0,20 %	0,05 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Portefeuilles privés								
Portefeuille privé NEI revenu	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,15 %	0,15 %
Portefeuille privé NEI revenu et croissance	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,15 %	0,15 %
Portefeuille privé NEI équilibré	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,15 %	0,15 %
Portefeuille privé NEI croissance	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,20 %	0,20 %

Le gestionnaire peut, au cours de certaines années et dans certains cas, prendre en charge une partie des frais de gestion, des frais d'administration ou des frais du Fonds se rapportant à une série. La décision de prendre en charge les frais de gestion, les frais d'administration ou les frais du Fonds, ou une partie de ceux-ci, est examinée tous les ans et est prise à l'appréciation du gestionnaire, sans que les porteurs de parts en soient avisés.

- j. À la page 56 du prospectus, à la rubrique intitulée « Frais et charges directement payables par vous », la sous-rubrique intitulée « Frais de souscription » est supprimée dans son intégralité et remplacée par le texte suivant :

Frais de souscription

Selon l'option avec frais de souscription initiaux, les frais maximums s'élèvent à 5 % du coût initial de votre placement dans des parts de série A, de série P ou de série W d'un Fonds. Vous négociez le montant des frais avec votre courtier. Aucuns frais de souscription ne s'appliquent aux parts de série C, de série F, de série I, de série O, de série PF ou de série WF. Pour ces séries, vous pourriez devoir verser à votre courtier des frais de consultation ou des frais fondés sur la valeur de votre actif en plus des frais de gestion payables par le Fonds dans le cas de la série F, de la série PF ou de la série WF ou des frais de gestion payables directement par vous dans le cas de la série I ou de la série O.

- k. À la page 58 du prospectus, à la rubrique intitulée « Frais et charges directement payables par vous », la sous-rubrique intitulée « Frais d'opération à court terme » est supprimée dans son intégralité et remplacée par le texte suivant :

Frais d'opération à court terme

Les parts des Fonds, à l'exception du Fonds du marché monétaire NEI et des parts de série C d'un Fonds, pourraient être assujetties à des frais d'opération à court terme payables au Fonds pertinent pour les rachats et les échanges de parts de plus de 10 000 \$, comme suit :

- 2 % du produit du rachat payable par ailleurs si le rachat ou l'échange a lieu dans les 7 jours suivant une souscription ou un échange;
- 1 % du produit du rachat payable par ailleurs si le rachat ou l'échange a lieu durant les 8 à 29 jours suivant la souscription ou l'échange des parts.

Dans certaines situations, nous pouvons, à notre appréciation, décider d'éliminer ou de modifier ces frais en tout temps.

- l. À la page 62 du prospectus, à la rubrique intitulée « Rémunération du courtier », le dernier paragraphe de la sous-rubrique intitulée « Commissions de suivi » est supprimé dans son intégralité et remplacé par le texte suivant :

Nous ne versons aucune commission de suivi à votre courtier en ce qui a trait aux parts de série C, de série F, de série PF ou de série WF que vous détenez parce que vous pourriez lui verser directement des frais de consultation ou des frais fondés sur la valeur de votre actif. Aucune commission de suivi n'est payable à l'égard des parts de série I et de série O.

- m. À la page 93 du prospectus, le texte qui suit sera ajouté dans la colonne intitulée « Événements importants au cours des 10 dernières années » pour la rangée relative au Fonds d'obligations d'impact mondial NEI :

Le **17 août 2023**, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série C.

- n. À la page 93 du prospectus, le texte qui suit sera ajouté dans la colonne intitulée « Événements importants au cours des 10 dernières années » pour la rangée relative au Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI :

Le **17 août 2023**, la déclaration de fiducie a été modifiée afin de créer les parts de série C.

- o. À la page 243 du prospectus, la rubrique intitulée « Fonds de revenu fixe » est supprimée dans son intégralité et remplacée par le texte suivant :

Fonds de revenu fixe	
Fonds du marché monétaire NEI (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)	Fonds d'obligations d'impact mondial NEI (<i>parts des séries A, C, F, I, O, P et PF</i>)
Fonds d'obligations canadiennes NEI (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)	Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI (<i>parts des séries A, C, F, I, O, P et PF</i>)
Fonds d'obligations d'impact canadien NEI (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé NEI (<i>parts des séries A, F, I, O, P et PF</i>)

2. Avec prise d'effet le 21 novembre 2023, aux pages 21 et 22 du prospectus, la sous-rubrique intitulée « Kingwest & Company » à la rubrique intitulée « Sous-conseillers en valeurs » est supprimée dans son intégralité.
3. Avec prise d'effet le 21 novembre 2023, à la page 21 du prospectus, une nouvelle sous-rubrique intitulée « Letko, Brosseau & Associés Inc. » suivant la sous-rubrique « Jarislowsky, Fraser Limitée » à la rubrique intitulée « Sous-conseillers en valeurs » sera ajoutée comme suit :

Letko, Brosseau & Associés Inc.

Montréal (Québec)

Letko, Brosseau & Associés Inc. (« Letko ») de Montréal, au Québec, a été nommée sous-conseiller en valeurs afin de fournir des services de gestion des placements au gestionnaire à l'égard i) des actions canadiennes pour le Fonds croissance et revenu NEI et ii) du Fonds d'actions canadiennes NEI aux termes d'une convention de sous-conseils datée du 17 août 2023.

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions / responsabilités selon les secteurs définis par la norme GICS
Stéphane Lebrun, vice-président - gestion d'investissement	Fonds croissance et revenu NEI Fonds d'actions canadiennes NEI	Gestionnaire de portefeuille en chef et preneur de décisions définitives
Mila Krassiouk, gestionnaire de portefeuille principale	Fonds croissance et revenu NEI Fonds d'actions canadiennes NEI	Cogestionnaire de portefeuille et preneuse de décisions clé

Nom et titre	Fonds	Rôle dans le processus de prise de décisions / responsabilités selon les secteurs définis par la norme GICS
Charmaine Uy, gestionnaire de portefeuille principale	Fonds croissance et revenu NEI Fonds d'actions canadiennes NEI	Cogestionnaire de portefeuille et preneuse de décisions clé

Le comité d'investissement de LBA, qui se compose des 23 professionnels en placement de Letko, est responsable d'approuver les nouvelles idées de placement pour la stratégie. Son rôle est de faire un examen par les pairs des nouvelles idées présentées aux fins d'inclusion. Une majorité forte est requise pour approuver de nouvelles idées en vue de créer une liste d'achat. Les gestionnaires de portefeuille indiqués ci-dessus utilisent la liste d'achat pour bâtir le portefeuille et ont les pleins pouvoirs discrétionnaires relativement aux décisions de gestion se rapportant à la stratégie. Un conseil d'investissement se réunit régulièrement pour assurer la surveillance de toutes les stratégies. Le conseil se compose de Stéphane Lebrun, Rohit Khuller, Peter Letko et Daniel Brosseau.

La convention de sous-conseils intervenue entre Placements NEI et Letko prévoit qu'elle peut être résiliée moyennant un préavis écrit de 30 jours de la part de Placements NEI ou un préavis écrit de 120 jours de la part de Letko. Placements NEI a également le droit de résilier la convention sans délai si Letko commet certains actes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

4. Avec prise d'effet le 21 novembre 2023, les changements suivants seront mis en œuvre à l'égard du Fonds croissance et revenu NEI :
 - a. À la page 95 du prospectus, le texte qui suit sera ajouté dans la colonne intitulée « Événements importants au cours des 10 dernières années » pour la rangée relative au Fonds croissance et revenu NEI :

Le **21 novembre 2023**, Letko, Brosseau & Associés Inc. a remplacé Kingwest & Company à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds.

- b. À la page 139 du prospectus, dans le tableau intitulé « Fonds croissance et revenu NEI », la rangée indiquant « Sous-conseiller en valeurs : La Société Kingwest & Compagnie, Toronto (Ontario) » est supprimée dans son intégralité et remplacée par « Sous-conseiller en valeurs : Letko, Brosseau & Associés Inc., Montréal (Québec) ».
- c. À la page 139 du prospectus, le troisième paragraphe de la rubrique intitulée « Stratégies de placement » est supprimé dans son intégralité et remplacé par le texte suivant :

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille investit dans des titres et dans des OPC qui investissent dans des sociétés répondant à des critères de placement établis afin de créer un portefeuille ayant des caractéristiques de qualité, de valeur, de dividendes et de croissance durables.

Le sous-conseiller en valeurs chargé du volet des actions canadiennes du Fonds recourt à une combinaison de recherche fondamentale ascendante et d'analyse macroéconomique réfléchie des tendances dans les principaux groupes sectoriels. Les sociétés sont évaluées entre autres en fonction de leur position sur le marché, de leurs perspectives de croissance et de leurs structures de coûts. Cette analyse est effectuée au moyen d'un cadre mondial afin de mesurer l'attrait de secteurs d'activité et de sociétés par rapport à des concurrents internationaux.

Sur le plan de l'évaluation, les sociétés sont évaluées selon l'ensemble de l'entreprise, et les évaluations sont prises en compte tant de manière absolue que de manière relative.

5. Avec prise d'effet le 21 novembre 2023, les changements suivants seront mis en œuvre à l'égard du Fonds d'actions canadiennes NEI :
 - a. À la page 96 du prospectus, le texte qui suit sera ajouté dans la colonne intitulée « Événements importants au cours des 10 dernières années » pour la rangée relative au Fonds d'actions canadiennes NEI :

Le **21 novembre 2023**, Letko, Brosseau & Associés Inc. a remplacé Kingwest & Company à titre de sous-conseiller en valeurs du Fonds.

- b. À la page 148 du prospectus, dans le tableau intitulé « Fonds d'actions canadiennes NEI », la rangée indiquant « Sous-conseiller en valeurs : La Société Kingwest & Compagnie, Toronto (Ontario) » est supprimée dans son intégralité et remplacée par « Sous-conseiller en valeurs : Letko, Brosseau & Associés Inc., Montréal (Québec) ».
- c. À la page 148 du prospectus, le premier paragraphe de la rubrique intitulée « Stratégies de placement » est supprimé dans son intégralité et remplacé par le texte suivant :

Stratégies de placement

Le Fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres (y compris des titres convertibles en titres de capitaux propres) de sociétés canadiennes, mais il pourrait investir jusqu'à 35 % de ses biens dans des titres analogues de sociétés situées à l'extérieur du Canada. L'approche du sous-conseiller en valeurs est fondée sur une combinaison de recherche fondamentale ascendante et d'analyse macroéconomique réfléchie des tendances dans les principaux groupes sectoriels. Les sociétés sont évaluées entre autres en fonction de leur position sur le marché, de leurs perspectives de croissance et de leurs structures de coûts. Cette analyse est effectuée au moyen d'un cadre mondial afin de mesurer l'attrait de secteurs d'activité et de sociétés par rapport à des concurrents internationaux. Sur le plan de l'évaluation, les sociétés sont évaluées selon l'ensemble de l'entreprise, et les évaluations sont prises en compte tant de manière absolue que de manière relative.

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de parts d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds, la notice annuelle ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces divers droits doivent habituellement être exercés dans des délais déterminés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire en question et on consultera éventuellement un avocat.

ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

Fonds d'obligations d'impact mondial NEI (parts des séries A, C, F, I, O, P et PF)
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI (parts des séries A, C, F, I, O, P et PF)
Fonds croissance et revenu NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds d'actions canadiennes NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

(collectivement, les « **Fonds** »)

La présente modification n° 1 datée du 17 août 2023, avec le prospectus simplifié daté du 29 juin 2023, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 17 août 2023, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Fait le 17 août 2023

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., agissant par l'intermédiaire de son commandité, Placements NordOuest & Éthiques inc., à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur des Fonds :

"William Packham"

William Packham
Président et chef de la direction

"Rodney Ancrum"

Rodney Ancrum
Vice-président principal, directeur financier et directeur général

Au nom du conseil d'administration de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., agissant par l'intermédiaire de son commandité, Placements NordOuest & Éthiques inc., à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur des Fonds :

"Raymond Hori"

Raymond Hori
Administrateur

"Yasmin Lalani"

Yasmin Lalani
Administratrice, vice-présidente principale, directrice des Affaires juridiques et chef de la gouvernance

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

Fonds d'obligations d'impact mondial NEI (parts des séries A, C, F, I, O, P et PF)
Fonds d'obligations mondiales à rendement global NEI (parts des séries A, C, F, I, O, P et PF)
Fonds croissance et revenu NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)
Fonds d'actions canadiennes NEI (parts des séries A, F, I, O, P et PF)

(collectivement, les « **Fonds** »)

À notre connaissance, la présente modification n° 1 datée du 17 août 2023, avec le prospectus simplifié daté du 29 juin 2023, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 17 août 2023, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux parts des Fonds faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Fait le 17 août 2023

**Au nom de Gestion d'actifs Credential inc.
à titre de placeur principal des Fonds :**

"William Packham"

William Packham
Président et chef de la direction

"Rodney Ancrum"

Rodney Ancrum
Vice-président principal, directeur financier et
directeur général